

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Piloter stratégiquement l'entreprise agricole et de conduire au changement.
- Préserver et améliorer les sols et la biodiversité fonctionnelle.
- Conduire des processus de production.
- Commercialiser des produits agricoles et des services.
- Négocier, concerter et élaborer un projet.
- Organiser le travail, gérer les ressources et les relations humaines.

Entreprises d'accueil

Tous types d'exploitation agricole.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un CAP ou d'un autre diplôme de même niveau ou de niveau supérieur, ou avoir suivi un cycle complet d'une classe de 1^{ère} professionnelle.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
453 210 07	29 257

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

1 200 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

2 semaines en UFA
2 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



UFA ISVT

72 avenue de Vals
43750 VALS PRÈS-LE PUY
04 71 02 10 81
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Biologie - Agroécologie
	Politiques agricoles - Comparaison de modèles agricoles
	Voyage d'étude
	Français et communication
	Mathématiques
	Informatique
	Vie de classe
Matières professionnelles	Approche globale - Diagnostic et évolution
	Gérer le travail
	Techniques de management du personnel
	Phytotechnie – Bases Zoo
	Production animale (lait ou viande)
	Production végétale (fourrages et céréales)
	Travaux pratiques liés à la production
	Comptabilité - gestion
	Droit et Fiscalité
	Projet bâtiment
	Projet d'installation
	Commercialisation et négociation
	Création site Internet
	Conduite (CACES) et entretien de matériel
	Soudure - autoconstruction - entretien bâtiments et réparation
Hygiène et réglementation - Technologies produits transformés	
Travaux pratiques liés à la transformation	

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
UC 1 : Se situer en tant que professionnel <ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant • Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation 	1	Ponctuel	Pratique explicitée Oral
UC 2 : Piloter le système de production <ul style="list-style-type: none"> • Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements • Gérer le travail 	1	Ponctuel	Oral Oral
E3 : Conduire le processus de production dans l'agroecosysteme <ul style="list-style-type: none"> • Combiner les différentes activités liées aux productions • Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions 	1	Ponctuel	Pratique explicitée Pratique explicitée
E4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> • Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers • Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique 	1	Ponctuel	Oral Oral
E5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> • Commercialiser un produit ou un service • Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif 	1	Ponctuel	Oral Oral
E6 (UCARE) : Réaliser les opérations de production fourragère de l'atelier d'élevage en zone de montagne (fourrages) <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer l'itinéraire technique de la production • Réaliser les travaux de l'atelier de production 	1	Ponctuel	Pratique explicitée Pratique explicitée
E7 (UCARE) : Agro-équipement <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les vérifications et la maintenance du matériel / engin • Réaliser en sécurité la conduite, la circulation et les manœuvres avec les engins 	1	Ponctuel	Pratique explicitée Pratique explicitée
E8 (UCARE) : Innovation et diversification des produits de la ferme <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la faisabilité d'un projet de diversification et/ou innovation • Mettre en oeuvre une innovation ou diversification autour d'un produit de la ferme 	1	Ponctuel	Pratique explicitée Pratique explicitée

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Certificat de spécialisation (CS).
- BTS ACSE.
- Diplôme à vocation Installation ou salariat agricole.

Débouchés professionnels :

Installation ou salariat agricole, Service de remplacement

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 352 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	30/09/2020	05/07/2020
2 ^{ème} année	2020 - 2021	21/09/2020	05/07/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus depuis l'intermodal.
- Transports scolaires (vers l'intermodal).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Partenariat avec les ets Favier pour le prêt de matériel agricole
- Certification CACES R 482
- Appartenance à un réseau d'établissements du CNEAP.
- Partenariat avec des exploitations agricoles dans les principaux domaines d'activité.

• Restauration

Cantine / self sur place

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF..
- Plateau technique : Atelier de mécanique, Parcelle pour maraichage, parcelle petits fruits, atelier bois et exploitations partenaires dans les principales productions, Atelier de transformation

Coordonnées de l'UFA



UFA ISVT

72 avenue de Vals
43750 VALS PRÈS-LE PUY
04 71 02 10 81
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026